

## **Annexe au règlement de l'Ecole de Musique Multisite**

### **Site d'Yverdon-les-Bains**

#### **But de l'école**

Le but de l'Ecole de Musique de l'Avenir d'Yverdon-les-Bains (ci-après nommée EMAY) est d'offrir un enseignement musical de qualité. L'EMAY a été créée afin de former une relève et ainsi assurer l'avenir de la société.

#### **Offre de cours**

Les cours suivants sont proposés à l'école de musique :

- |                       |                              |                         |
|-----------------------|------------------------------|-------------------------|
| - Initiation musicale | - Saxophone                  | - Euphonium / Baryton   |
| - Solfège             | - Cornet / Trompette         | - Batterie / Percussion |
| - Flûte traversière   | - Cor / Alto mi <sup>b</sup> | - Tambour               |
| - Clarinette          | - Trombone                   |                         |

#### **Instruments**

Les instruments sont mis à disposition des élèves de l'EMAY gratuitement en fonction de leur disponibilité.

L'élève est responsable de son instrument et du matériel mis à disposition. Toutes les réparations et services seront exécutées par un spécialiste mandaté par l'EMAY et à la charge des parents. Personne d'autre n'a l'autorisation d'intervenir sur les instruments propriété de l'EMAY.

À la restitution de l'instrument, l'élève est tenu d'apporter son instrument dans un magasin de musique désigné par L'EMAY pour un service à ses frais. Une preuve de ce service est demandée.

#### **Salles de cours**

Les cours sont dispensés dans les locaux de l'école de musique. Il n'y a pas d'enseignement à domicile.

#### **Ecolages**

La finance d'écolage est payable par semestre, sur facture. Toutefois, il est possible de l'acquitter en plusieurs versements. En cas de démission d'un élève en cours d'année, la finance d'écolage reste due pour tout le semestre, cas échéant pour l'année.

#### **Rabais**

Les rabais suivants sont accordés pour les cours individuels.

a) Rabais A : L'élève ne joue pas encore avec L'Avenir, mais s'engage à devenir membre actif de la société dès que son niveau le permet.

b) Rabais B : L'élève est déjà un membre actif de l'Avenir.

L'année des 14 ans et dès le niveau moyen 1, l'élève est contacté par l'Avenir pour participer aux répétitions de l'Avenir. En cas de refus, l'élève perd le rabais A.

Il est possible de prolonger d'une année sur explication justifiée.

Les membres adultes de l'Avenir, participant à un cours individuel profitent également du rabais B.

L'EMAY se réserve le droit de supprimer un rabais accordé.

Les rabais ne s'accordent qu'une seule fois par semestre et par élèves. Ils ne sont pas cumulables.

### **Musique d'ensemble**

La participation à l'ensemble de l'EMAY fait partie intégrante de la formation des jeunes musiciens au même titre que les cours d'instruments et de solfèges. L'entrée à l'ensemble EMAY est, en principe obligatoire et se fait en accord avec le professeur, les parents, et le responsable du site. L'ensemble EMAY répète durant tout ou partie de l'année selon l'agenda des concerts / manifestations. L'ensemble EMAY est un cours offert aux élèves de l'école et fait également partie du solfège.

### **Concours des solistes**

Les élèves de l'EMAY sont encouragés à participer au Concours Vaudois des Solistes et Petits Ensembles organisé chaque année. La participation à ce concours est décidée en accord avec l'élève, ses parents et le professeur.

Les lauréats du concours du Giron sont qualifiés pour la Finale Vaudoise des Solistes et Petits Ensembles qui se déroule chaque année au mois de novembre.

### **Camps de musique**

- Semaine musicale 8-88, une semaine au mois d'octobre : L'Avenir offre la semaine, moyennant une participation de Fr. 70.- pour les repas à charge des parents.
- Camp SCMV, pour les élèves de tout le canton, deux semaines au mois de juillet : L'Avenir offre une participation.